

## 1. Est-il exact que les enfants ne sont pas transmetteurs ?

- **Source : gouvernement**

Les premières études montrent que le COVID-19 a moins d'effet sur les jeunes, et de nombreux jeunes sont porteurs asymptomatiques (sans symptômes).

Toutefois, il ne faut pas oublier que le COVID-19 peut également parfois donner des formes graves chez des patients jeunes.

Les gestes barrières, la distanciation sociale et le confinement sont donc utiles pour tous, et permettent aux jeunes et moins jeunes de se protéger contre le coronavirus.

- Extrait de l'allocution du 1<sup>er</sup> ministre le 19/04/2020 : [LIEN](#)

DES INCERTITUDES DEMEURENT SUR LE VIRUS	
CE QUE L'ON SAIT	CE QUE L'ON NE SAIT PAS
Structure du virus	Disparité homme-femme
Génome	Déterminants des formes graves
Récepteur d'attachement	Cause du faible impact sur les enfants
Descriptions cliniques	La maladie est-elle immunisante ?
Chronologie de la maladie	Disparités épidémiologiques
Etapas de la réponse immunitaire (anticorps)	
3,5 MOIS	

## 2. Quoi penser des informations sur de bons résultats obtenus par des médecins de Paris et du Nord prônant 2 antibiotiques avec le zinc ?

Le HCSP - [Avis du 23/03/2020](#) – Il n'existe aucun traitement validé à ce jour – mise en place, en urgence, d'essais cliniques académiques afin d'évaluer l'intérêt, l'efficacité et la sécurité d'emploi des traitements antiviraux, par anti IL6, interferon beta, corticoïdes...

## 3. Possibilité d'utiliser les structures des centres dédiés pour les tests et sérologies par des préleveuses dédiées des LABM ?

Les tests de dépistage PCR sont autorisés et remboursés aux laboratoires de ville depuis le 8 mars 2020 ([Lien vers l'arrêté](#)), pour les personnes symptomatiques, sur prescription médicale.

Extrait de l'allocution du 1<sup>er</sup> ministre le 19/04/2020 : [LIEN](#)

LES TESTS	
TESTS VIRAUX : SUIS-JE INFECTÉ ?	TESTS SÉROLOGIQUES : AI-JE DÉJÀ ÉTÉ EN PRÉSENCE DU VIRUS ?
Déploiement massif <b>Aujourd'hui :</b> 150 000 / semaine	Tests en cours d'évaluation
<b>Objectif au 11 mai :</b> 500 000 / semaine	Déploiement sélectif et à visée épidémiologique car plus de 90% de la population n'a pas été infectée
Toute personne symptomatique	

- [Lien vers la Cartographie des lieux de dépistage en Occitanie](#) (site de l'URPS)

#### 4. Une secrétaire médicale contaminée lors de son activité prof est-elle considérée en accident de travail ?

[Communiqué de l'Académie de médecine - 3 avril 2020](#)

Les professionnels de santé et les personnels travaillant pour le fonctionnement indispensable du pays (alimentation, transports en commun, sécurité...), qui ont été exposés et ont subi des conséquences graves du fait de Covid-19, soient pris en charge au titre des maladies professionnelles dues à des virus, en analogie avec différents tableaux de maladies professionnelles liées à des agents infectieux (tableaux 80, 76, 56 ou 45). **Dans l'attente de la parution de ce tableau de maladie professionnelle, l'Académie nationale de médecine recommande que les cas de maladie liée à une contamination professionnelle puissent être déclarés** comme affection imputable au service pour les agents de l'État et des collectivités, **en accident du travail** pour les autres.

#### 5. Il est possible pour les EHPADs de faire des TCG en accord avec les Med Co et les IDEC ?

[Covid-19 : les mesures dérogatoires de rémunération pour les consultations en EHPAD](#) -Source Assurance Maladie - Les téléconsultations pour les patients en EHPAD

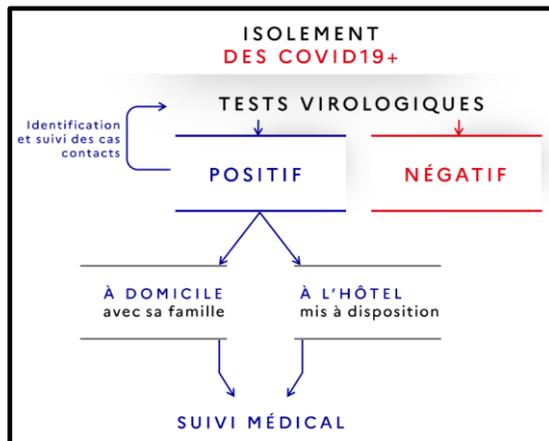
Le suivi des patients en EHPAD peut également être organisé par le biais de téléconsultations. La facturation s'effectue dans les conditions habituelles :

- Dans le cadre du forfait soins pour les médecins généralistes intervenant dans les EHPAD à tarif global ;
- Facturation à l'acte à l'Assurance Maladie dans les autres cas :
  - Pour les médecins généralistes intervenant dans les EHPAD à tarif partiel ;
  - Pour les médecins d'autres spécialités médicales, quel que soit le régime tarifaire de l'établissement.
- Propositions concernant l'appui des professionnels de santé de ville aux EHPAD : [Fiche Professionnels de Santé de Ville](#) - Source Ministère de la Santé
- [Fiche Médecin - Recours à la téléconsultation](#)
- Accompagnement des IDE lors de téléconsultations (à savoir que l'EHPAD est considéré comme domicile du patient) : [LIEN](#)
- Télésuivi infirmier pour le suivi à distance de patients dont le diagnostic d'infection à Covid-19 a été posé cliniquement ou biologiquement, et pour lesquels un suivi par l'infirmier a été prescrit : [LIEN](#)

#### 6. Pour la prise en charge des patients covid positif y a t il la mise en place de centres de confinement pour la quatorzaine pour éviter les contaminations intra familiales ?

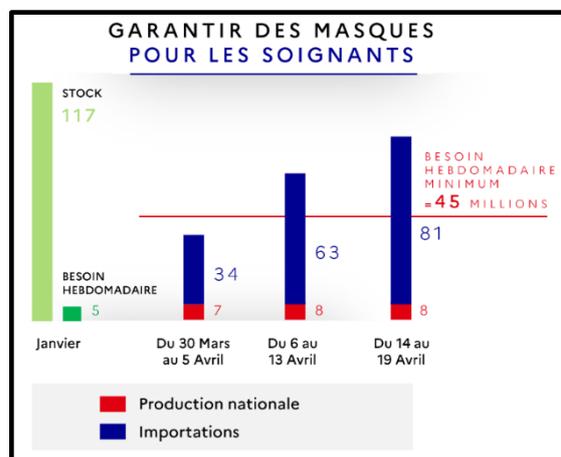
- [Communiqué de l'Académie de médecine](#) – 10/04/2020  
« Afin de réduire le risque de transmission intra-domiciliaire qui contribuerait à l'entretien de l'épidémie, l'Académie nationale de médecine recommande que des établissements hôteliers (ou autres lieux de résidence assimilés) soient mis à la disposition des Agences Régionales de Santé pour accueillir, jusqu'à la guérison clinique et la négativation des tests de détection virale, les patients atteints de formes simples ou modérées de Covid-19, ou convalescents de cette maladie sortant de l'hôpital, sur la base du volontariat. Cette disposition ne s'appliquerait pas dès lors que les caractéristiques du domicile et de l'entourage du patient permettent un confinement efficace »

- Extrait de l’allocution du 1<sup>er</sup> ministre le 19/04/2020 : [LIEN](#)



## 7. Y aura-t-il bientôt l'accès aux patients de masques chirurgicaux toujours pour éviter les contaminations de l'entourage ?

Extrait du discours du 1<sup>er</sup> ministre du 19 avril 2020 : [LIEN](#)



### LES MASQUES GRAND PUBLIC

**DES MASQUES GRAND PUBLIC**

En complément des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale

Des performances normalisées par les autorités sanitaires

Lavables pour la grande majorité, certains 20 ou 30 fois

**LES INDUSTRIELS ET LE GOUVERNEMENT SE MOBILISENT**

Une centaine de producteurs

Une nouvelle production nationale : **17 millions de masques/semaine d'ici le 11 mai**

Des importations en complément : **plusieurs dizaines de millions de masques commandés**

**OBJECTIF**

**PERMETTRE L'ACCÈS AUX MASQUES GRAND PUBLIC POUR TOUS LES FRANÇAIS QUI LE SOUHAITENT À PARTIR DU 11 MAI**

## Circuits de distribution des stocks de masques nationaux et régionaux : Relevé de situation en Occitanie du 8 avril 2020

« Circuit officine » en place depuis le 16 mars 2020 : les professionnels habilités se rendent dans une pharmacie pour récupérer des masques.

Chaque professionnel de santé libéral doit se faire référencer auprès de sa pharmacie de proximité. Si les quantités présentes dans une pharmacie n'étaient pas suffisantes pour couvrir les besoins des professionnels référencés, les pharmaciens orienteraient les professionnels vers des pharmacies qui auront du stock

- **Stock national (Source DGS) :**  
Médecins : 18 masques par semaine et par professionnel (dont 6 masques FFP2 maximum par semaine dans le strict respect des indications et selon les disponibilités)
- **Stock complémentaire régional - Occitanie :**
  - Livraison officine semaine du 23 mars : **460 000 masques**. Cette dotation était à destination des médecins, infirmiers, sages-femmes et pharmaciens
  - Une deuxième livraison de **600 000 masques** le 14 avril
- **Livraisons complémentaires spécifiques** directes par les 6 DD ARS en lien avec les CDOM de **300 000 masques** réservés ou distribués aux dispositifs spécifiques et centres dédiés de consultation généraliste au COVID19 déjà en place en amorçage sur la base de 700 masques dont une partie de FFP2.

**Application GOMASK** : [Réunion ARS 10/04/20](#)

Application [GoMask.fr](#) lancée le 7 avril 2020 pour la gestion des masques qui permet :

- aux professionnels de santé (médecins : inscription avec n° RPPS) de consulter ces stocks et de mettre une option pour venir les récupérer
- aux pharmaciens de déclarer le nombre de masques remis aux professionnels de santé après vérification de son identité et de l'historique des masques récupérés dans les différentes pharmacies

**Voir la FAQ** de l'Assurance Maladie sur les Masques - [LIEN](#)

**Plateforme** [StopCOVID19.fr](#)

Cette plateforme est mise en place gratuitement par la société Mirakl avec le soutien du Ministère de l'Economie et des Finances. Elle permet aux professionnels de santé de rentrer en contact et de passer commande directement auprès des producteurs et distributeurs de produits de 1ère nécessité tels que le gel, les masques, les blouses et autres produits

**8. Qu'elle est la situation de l'Occitanie sur l'approvisionnement en en réactif et écouvillons ?**

Pour plus d'informations : Site de l'URPS des biologistes Occitanie : [LIEN](#)

LES TESTS	
<b>TESTS VIRAUX :</b> SUIS-JE INFECTÉ ?	<b>TESTS SÉROLOGIQUES :</b> AI-JE DÉJÀ ÉTÉ EN PRÉSENCE DU VIRUS ?
Déploiement massif <b>Aujourd'hui :</b> 150 000 / semaine	Tests en cours d'évaluation
<b>Objectif au 11 mai :</b> 500 000 / semaine	Déploiement sélectif et à visée épidémiologique car plus de 90% de la population n'a pas été infectée
Toute personne symptomatique	

**9. Avez-vous des informations sur la prise en charge des cas pédiatriques covid quand un examen d'imagerie est indiqué (fièvre persistante, crp modérément élevée mais bonne tolérance)?**

- Consulter le site de la Société Française de Pédiatrie : [LIEN](#)

**10. Les malades chroniques sont surtout des malades avant d'être des chroniques qui nécessitent donc d'être réévalués d'autant plus que les spécialistes ont pour beaucoup annulé leurs visites de contrôle. Comment les y inciter ?**

**Organisations des soins hors COVID19 - Maladie chronique, troubles psychiatriques, femme enceinte, jeune enfant, intervention chirurgicale urgente, PEC médicale type cancérologie :** (site URPS) : [Lien vers la fiche](#)

Extrait : « Dans un contexte de confinement lié au risque de contamination, il est important que le médecin traitant ou le médecin spécialiste correspondant habituel prenne contact avec les patients atteints de pathologie chronique les plus fragiles pour s'assurer du suivi et détecter un risque de décompensation de la pathologie. Pour cela, le médecin pourra entrer en contact avec le patient par téléconsultation par vidéo ou par téléphone, et être rémunéré pour cet acte. »

PERSONNES VULNÉRABLES  
À DOMICILE

SOUTIEN  
SYSTÉMATIQUE

CONTINUITÉ DE  
L'ACCOMPAGNEMENT

GESTES  
SOLIDAIRES

### 11. Dans ce cas, l'application MEDICAM est-elle utilisable pour des médecins remplaçants ?

Pour faire face à l'afflux important de patients au cabinet médical, il est possible de se faire assister par un autre médecin (assistantat prévu à l'article R.4127-88 du Code de la santé publique). Le Conseil national de l'Ordre des médecins a transmis des consignes aux conseils départementaux pour que soient délivrées des autorisations d'assistantat pour les médecins qui en font la demande. En outre, il est également possible de faire appel à un adjoint étudiant, titulaire d'une licence de remplacement (autorisation donnée par les conseils de l'Ordre – article L. 4132-2-1 du Code de la santé publique).

L'outil de téléconsultation Medic@m est utilisable par les médecins remplaçants.  
Pour plus d'informations techniques, **contacter la hotline du MIPIH 0810 00 26 98**

### 12. Faut-il faire un code 3 pour la prise en charge à 100% ?

Contactez l'assurance maladie :

- Via le service amelipro : [LIEN](#)
- Ou par téléphone : 36 08 (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

### 13. Comment s'organiser pour la reprise ? Faut-il intercaler téléconsultation et consultation physique pour pouvoir désinfecter à chaque fois le cabinet ?

- Orientations pour l'organisation des cabinets de ville (site URPS)- [LIEN](#)
- Fiche Consignes d'hygiène au cabinet médical (site URPS) - [LIEN](#)
- Fiche Gestion des DAS produits par les PS (site URPS) - [LIEN](#)